

PR2.3.2 2^e Addenda - Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder

Québec, le 22 août 2024

TESCanada H2 Inc.
759, rue du Square-Victoria, bureau 225
Montréal (Québec) H2Y 2J7

Objet : Addenda - Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation publique concernant les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder pour le projet de construction d'une usine de fabrication d'hydrogène vert et de gaz naturel sur le territoire de la ville de Shawinigan par TESCanada H2 Inc. (Dossier 3211-12-264)

Madame,
Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et conformément au premier alinéa de l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), le Ministère a tenu une consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact du projet mentionné en objet devrait aborder. Celle-ci s'est déroulée du 15 mai au 14 juin 2024. Nous vous transmettons sous la forme d'un addenda 7 commentaires additionnels reçus par courriel et qui ont été malencontreusement omis du tableau initial.

Veuillez noter que le document ci-joint sera publié au Registre des évaluations environnementales, conformément au deuxième alinéa de l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le directeur général,



Ian Courtemanche

p. j. Addenda à l'annexe : Recueil des commentaires reçus au cours de la consultation sur les enjeux.

AUTEUR	ORGANISATION	VILLE/MUNICIPALITÉ/COMMUNAUTÉ	ENJEUX	PRÉOCCUPATIONS	RÉFÉRENCES
Organisation	Fédération de l'UPA de la Mauricie	Trois-Rivières	<p>Les pensions parasites pouvant être causées par le fonctionnement des éoliennes et le transport de l'électricité vers le réseau de distribution. Ces tensions parasites peuvent affecter le bien-être animal du bétail.</p> <p>Le bruit causé par le fonctionnement des pales qui pourrait également affecter l'ouïe des animaux car ils sont plus sensibles à l'ensemble des sons que les humains.</p> <p>Le promoteur, TES Canada, doit prouver par des études concluantes que le fonctionnement des éoliennes et le transport du courant n'a pas aucun impact sur le bétail</p>	<p>L'impact sur le territoire agricole avec la perte estimée de 150 hectares de terres cultivées et cultivables par l'implantation de 140 éoliennes.</p> <p>Le territoire agricole du Québec ne compte que 4% de tout l'ensemble du territoire dont 50% du territoire agricole représentant au total 2% de tout le territoire qui est actuellement mis en culture.</p>	
Organisation	Nation Makwanini-Algonquins	Trois-Rivières	<p>La Nation Makwanini-Algonquins de Trois-Rivières est directement touchée par le projet dans une partie de son territoire, les MRC de Mékinac et des Cheneaux.</p> <p>Le parc d'éoliennes projeté fait partie du territoire traditionnel des Algonquins de Trois-Rivières, sur lequel la Nation revendique l'exercice de droits ancestraux et issus de traités.</p> <p>La Nation n'est pas inscrite par le gouvernement fédéral, mais l'arrêt Daniels, rendu en 2016 par la Cour Suprême du Canada, confirme que les Indiens non-inscrits sont des Indiens. Suite à ce jugement, la Nation a été reconnue en 2016 par la Régie de l'énergie du Canada comme partie prenante dans le dossier du projet d'oléoduc Énergie Est.</p> <p>Étant donné l'impact potentiel du projet sur l'environnement, sur la population habitant ce territoire et sur les intérêts de la Nation Makwanini-Algonquins de Trois-Rivières, cette dernière demande le respect par la Couronne de ses obligations constitutionnelles et demande au gouvernement du Québec de respecter ses droits ancestraux. Par son occupation historique du territoire et la connaissance de celui-ci, la Nation a des connaissances uniques à faire valoir quant aux impacts socio-économiques et environnementaux du projet.</p>	<p>Les membres de la Nation Makwanini-Algonquins de Trois-Rivières demandent de pouvoir exposer en quoi le projet est susceptible d'affecter de manière durable et significative leurs droits ancestraux de chasse, de trappe (piégeage), de pêche, de cueillette, d'accès à la faune et à la flore locales. Ils demandent à être assurés de la préservation des cours d'eau et de l'eau potable, des écosystèmes locaux, de la biodiversité, du respect et du non empiètement sur des terres sacrées, des cimetières et autres sites traditionnels.</p> <p>« Voici, plus en détail, ce qu'étaient les activités cynégétiques et halieutiques et les activités de cueillette pratiquées. La chasse vise 25 espèces animales, le piégeage 18 espèces (16 animaux à fourrure et deux oiseaux : la gélinotte huppée et le plectrophane des neiges), la pêche 36 espèces, le bois de survie 14 essences, les plantes cueillies à des fins alimentaires, médicinales et artisanales, 239 identifiées à ce jour (...) » Rapport d'expertise de Denys Delâge, p. 6, en annexe du mémoire présenté à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts en 2023.</p> <p>L'implantation d'un parc d'éoliennes ferait de ce territoire un désert pour la faune. À titre d'exemple, les grues du Canada, une espèce en danger, vont nicher dans les tourbières et se nourrissent dans les champs où seraient installées les éoliennes.</p> <p>Ce territoire renferme un fort potentiel au plan archéologique.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Algonquins de Trois-Rivières L'oral au secours de l'écrit 1600-2005, Claude Hubert et Rémi Savard, Recherches amérindiennes du Québec, 2006. 2. Mémoire de la Nation Makwanini-Algonquins de Trois-Rivières, présenté au MRNF, 2023. 3. Article dans Le Nouvelliste Une « 12e nation autochtone » persiste à clamer son existence, 2023. 4. Article dans Le Nouvelliste Claims miniers : Les Magouas tapent du pied, 2023. 5. Article publié par Radio-Canada Mais qui sont les Magouas de Makwanini?, 2023.
Citoyen		St-Tite	<p>Transport: capacité du réseau routier, émissions de carbone pendant la construction, notamment bétonnière, émissions de carbone pendant l'opération (intrants et extrants) impact sur l'état du réseau routier</p> <p>La fabrication d'éoliennes: tonne d'aluminium, terres rares, fer, béton</p> <p>Transport des éoliennes</p> <p>L'installation des éoliennes</p> <p>La perte d'énergie consentie par HQ</p> <p>La perte de l'énergie éolienne produite</p> <p>Les risques associés à l'entreposage du CO2, du H2 et de son transport, les conséquences en cas de fuite. La proximité des habitations</p> <p>Les lignes électriques requises, leur construction, leur localisation</p>	<p>La hauteur des éoliennes</p> <p>Le nombre d'éoliennes</p> <p>L'implantation d'éoliennes en territoire habité</p> <p>La superficie de territoire couverte par le projet, plutôt que de localiser les éoliennes dans un parc loin des zones habitées</p> <p>Le faible potentiel éolien</p> <p>La production d'énergie éolienne au profit d'une entreprise privée</p> <p>La perte d'énergie engendrée par la production d'hydrogène</p> <p>Les risques associés à l'hydrogène</p> <p>La capacité du réseau de routes à supporter le trafic engendré par la construction des éoliennes et la construction et l'opération de l'usine d'hydrogène</p> <p>La destruction du réseau routier par un usage inhabituel (usure prématurée)</p> <p>La destruction des territoires agricoles</p> <p>les conséquences des infrasons</p> <p>Les conséquences sur les oiseaux, la faune, la flore</p> <p>La destruction des paysages, de notre milieu de vie</p>	<p>Celia Izoard. Ruée minière au XXIe siècle (La): Enquête sur les métaux à l'ère de la transition</p>

AUTEUR	ORGANISATION	VILLE/MUNICIPALITÉ/COMMUNAUTÉ	ENJEUX	PRÉOCCUPATIONS	RÉFÉRENCES
Citoyen		Victoriaville	Le procédé par électrolyse de l'eau permettant de décomposer ses molécules - impact sur l'eau potable, les nappes phréatiques et la gestion des eaux usées, énormément de pollution. La Rivière St-Maurice est une source d'eau potable mais elle représente aussi un volet récréo-touristique qui lui aussi est une manne économique pour beaucoup de municipalité, il faut la préserver. Remise en question - Utilisation d'une grande quantité d'énergie et bloc de 150 MW réservé par Hydro-Québec à faible coût pour une énergie à faible rendement (30 %) et également utilisé pour produire du méthane, un puissant gaz à effet de serre qui sera réinjecté dans le réseau gazier. A-t-on besoin de l'hydrogène vert et ne devrait-on pas décarboner autrement et à moindre coût. Qui paiera, surement les consommateurs. Quelle utilisation en sera faite ? Production d'ammoniaque qui est un produit très toxique ou encore pour des produits manufacturés. Analyse coût bénéfice de l'apport énergétique de l'hydrogène par rapport à l'énergie électrique requise et produite par la construction d'éolienne ? Le jeu en vaut-il la chandelle sachant qu'on sacrifie notre garde manger (terres agricoles) au détriment des communautés et du vivant. Ce projet attaque tous les citoyens du Québec et un recul social d'au moins 50 ans. On permettrait à une entreprise privée de produire de l'électricité entièrement privée et d'en faire la distribution avec les impacts du câblage sur le territoire et la privatisation d'Hydro-Qc.	Ce projet se développe à vitesse grand-V. Nos élus sont aveuglés par les entrées d'argent. Nous les citoyens ne fournissons pas à suivre tout le développement des différents projets. Ce projet est complexe, les enjeux sont nombreux. Pollution, destruction de milieu humide, danger pour l'eau potable et nos terres agricoles. Des agriculteurs laissés à eux-mêmes dans des négociations avec des multinationales. Des gouvernants qui modifient les lois pour favoriser des projets douteux sur le plan environnemental. Des communautés sont fragilisées par les chicanes entre ceux qui acceptent des éoliennes et ceux qui n'en veulent pas alors qu'on devrait avoir des débats de société pour évaluer les besoins réels et trouver des façons différentes pour sortir les agriculteurs de la survie. Préoccupant également de savoir que le lobby de certaines multinationales a ses entrées au gouvernement alors que les citoyens qui se questionnent sont vus comme des empêcheurs de tourner en rond. Tous ces projets augmentent la demande et l'offre se fera à un prix beaucoup plus élevé. Ce projet semble oublier les besoins humains, le besoin de se sentir écouté, respecter. On nous informe plus qu'on nous consulte et l'information est souvent fait par les promoteurs. Un bon vendeur dit rarement les défauts et les dangers de ses produits. L'utilisation de la décarbonation, ne doit pas servir l'économie et doubler la production d'électricité alors qu'il faut diminuer la demande énergétique.	
Citoyen		Hérouxville	Comment être sur que la valeur de nos maison ne subira aucune dévaluation sur le marché avec des éolienne de la taille proposées ? De quel façon seront nous compenser pour cette perte ? Quel garantie aurons nous qu'un tel scenario ne se produira pas ? Pourquoi ne pas laisser a Hydro-Québec le monopole de la production et de la distribution de l'électricité ? Pourquoi veulent-ils installé ces machines industriel sur le peu de terre agricole en opération ou en friche qui compose seulement 2% des terre cultivable au Québec ? Pourquoi ne veulent -ils pas considérés d'implanter ces machines la ou le territoire est a jamais détruis comme sur les barrage hydroélectrique ? Pourquoi les mètrent la ou il a de gens susceptible d'avoir de problèmes de santé physique ou pire des problèmes de santé mentale ? Le Québec se vante d'avoir des territoires immense et pourtant choisi de mettre ces immense générateur a coté des habitation dans une zone reconnu pour ne pas être propice a de telle machine faute de vent	Perte de valeur de nos maison. Santé mentale Contredit ce que les Québécois ont bâti depuis que M.René Lévesque a nationalisé l'électricité. Hydro Québec nous appartient et devrais être le seul comme monopole a s'occuper du développement de la production et de la distribution de l'électricité sur notre territoire. Le gouvernement ne devrais jamais subventionner de tel projet ,si le projet n'est pas viable sans l'aide de subvention ou autre manipulation comptable et bien on ne le fait pas , surtout pour une compagnie privé. Le gouvernement actuel n'a pas eu le mandat de privatiser la production d'électricité. Ces machines vont pourrir notre environnement pour 30 ans au moins. Qui les démolira et avec quel argent. La liste des préoccupations est très longue et peu de réponses convaincantes ont été donné a ce jour.	https://www.youtube.com/watch?v=Vf9EbpzDvoY&pp=ygUeZW9saWVuYmVzIGR1IHJldmUgYXV4IHJlYWxpZGVz https://www.youtube.com/watch?v=628psHanf5U&pp=ygUeZW9saWVuYmVzIGR1IHJldmUgYXV4IHJlYWxpZGVz
Citoyen		St-Adelphe-de-Champlain	La contamination potentielle de la nappe phréatique. L'utilisation de phytocides et de produits abat-poussières et leur impact sur l'environnement. La migration des oiseaux (en particulier les barnaches, les canards et les oiseaux de proie qui suivent la rivière lors de leur migration) et des chauves-souris. Les infrasons et leur impact sur la santé humaine, animale et des insectes.	Notre terre mesure à-peu-près un kilomètre de long. La maison ainsi que les bâtiments se situent à 750 mètres du bout de notre terre. Nous utilisons toute notre terre pour faire diverses activités: agriculture, randonnées équestres, promenades avec chien, vélo, ski de fond, skidoo. Une éolienne pourrait, selon TES, être érigée à 750 mètres de nos bâtiments. Ce qui voudrait dire qu'une éolienne pourrait être érigée par notre voisin au bout de notre terre. Ce qui voudrait dire que toutes nos activités de plein air se feraient dans l'ombre de cette éolienne, à moins de 750 mètres d'elle. Nous sommes très inquiets de l'impacte que ceci aurait sur notre qualité de vie à l'extérieur de la maison - le bruit, l'impact sur les chevaux et le chien (qui ont l'ouïe beaucoup plus fine que nous), le danger l'hiver lorsque le verglas se pose sur les pales de l'éolienne et qu'elle se met à tourner (on mentionne dans plusieurs articles un certain danger par rapport aux morceaux de glace qui revolent). Pourrons nous continuer de jouir de notre terre? Une autre préoccupation est le bruit qu'entraînerait ces éoliennes. Présentement, l'hiver, nous vivons avec zero décibel. Le silence peut être tellement profond qu'il en est assourdissant. Comment est-ce qu'on peut dire que 40 dBL est acceptable? L'été, nous vivons avec le son de la rivière qui coule, mais elle joue beaucoup avec la transmission de bruit aussi. Comment pourra-t-on vraiment prédire le bruit que fera ces éoliennes?	AGUPUBS.ONLINELIBRARY.WILEY.COM, On Infrasonic Generated by Wind Farms and its Propagation in Low altitude...

AUTEUR	ORGANISATION	VILLE/MUNICIPALITÉ/COMMUNAUTÉ	ENJEUX	PRÉOCCUPATIONS	RÉFÉRENCES
Citoyen		Saint-Maurice	<p>Voici les enjeux qui devraient être ajoutés ou élaborés plus en détails :</p> <p>Les nuisances et les dérangements sur la qualité de vie des citoyens dus aux bruits de jour et de nuit et sur les infrasons devraient être suivis dans une étude scientifique tout au long de la durée de vie du projet éolien (20-25 ans) j'inclus aussi l'utilisation des groupes électrogènes qui peuvent produire beaucoup de décibels lorsqu'ils sont en marche. Tout ceci a des impacts sur le stress et le sommeil des citoyens à proximité d'éoliennes.</p> <p>La diversité biologique doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens. Donc, des études d'impacts devraient être traitées et être diffusées au public avec toutes les recommandations et les actions à prendre pour préserver les habitats.</p> <p>La protection des eaux souterraines devrait être une priorité absolue, une ou des études doivent démontrer hors de tout doute que celles-ci sont protégées. Des distances séparatrices doivent être établies avec précaution pour les puits artésiens, les puits de surface ainsi que les sources d'eau potable municipales.</p>	<p>Une évaluation des impacts sur la valeur des propriétés en utilisant les données depuis le début des projets éoliens au Québec soit exécutée par le gouvernement du Québec.</p> <p>Aucun mécanisme de compensation n'existe présentement de la part du promoteur et des municipalités concernées pour palier aux pertes immobilières potentielles (entre 20-40 %)</p> <p>En ce qui a trait à la production H2 vert, E-Gaz etc. aucune information du promoteur n'est encore disponible sur les contrats qui assureraient leur rentabilité. Le camionnage lourd et l'industrie primaire tel que les aciéries, raffineries ou autres qui pourraient utiliser l'H2 dans leurs procédés de fabrication ne se bousculent pas aux portes de TES Canada vu le prix estimé de \$ 90,00 / Gjoules par Mme Johanne Withmore. De plus, Energir ne peut les alimenter présentement puisque leur réseau n'est pas conçu pour séparer l'H2 vert, le GNR du gaz naturel qui provient des USA.</p> <p>La vitesse et la densité de puissance des vents en Mauricie est de catégorie 3 en moyenne selon la classe de l'Institut américaine Batelle. Selon la carte dans la MRC des Chénoux, aucun vent de classe 3 n'a été inventorié dans l'étude. Donc, pourquoi établir un parc industriel d'éoliennes dans nos deux MRC ?</p>	<p>INSPQ Mise à jour 2023</p> <p>Gisement éolien exploitable hors zones restrictives et harmonisées Région administrative de la Mauricie (04)</p> <p>Carte # 183-07-200405-01 date : 2005-04-20</p> <p>Johanne Whitmore, chercheuse principale pour la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal et Paul Martin, ingénieur chimiste et expert en développement de procédés, qui est cofondateur de la Coalition scientifique de l'Hydrogène</p>